

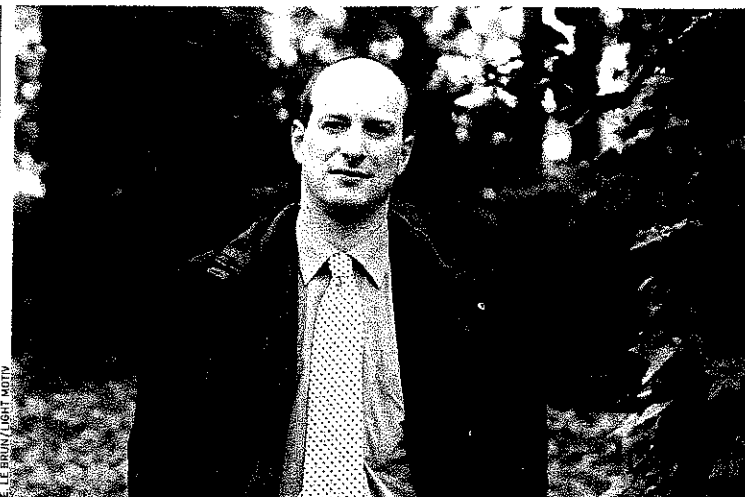
GESTION

La communauté d'agglo d'Hénin-Carvin passe ses risques à la loupe

Une méthodologie d'analyse en partenariat avec le Trésor public a été expérimentée.

Un rapport de la chambre régionale des comptes, en 2005, avait souligné la grande faiblesse en ingénierie financière de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC), dans le Pas-de-Calais. La réforme de la comptabilité publique M14, issue de l'ordonnance du 26 août 2005 instaurant une plus grande responsabilité des collectivités en matière de provision et d'analyse des risques, a fini de convaincre les élus de tenter une expérience originale.

Outils de contrôle. Depuis deux ans, la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) a développé un « guide d'analyse et de regroupement des risques » à destination des collectivités (*). La proposition, relayée par le trésorier-payeur général de la CAHC, tom-



« L'accompagnement du Trésor public nous a permis de créer nos outils de contrôle de gestion », se félicite Olivier Wolf, DGA ressources à la CAHC

bait à point nommé pour l'EPCI, première CA de France à s'engager dans cette démarche préventive, intégrée dans une convention de services comptables.

« Depuis quelques années, la DGCP a développé une offre de services aux collectivités qui a d'abord porté sur l'aide à l'élaboration budgétaire

ou sur l'analyse financière, indique Bernard Blondet, inspecteur du trésor public à Montpellier, chargé de mission national sur ce projet. Depuis 2004, nous avons mis au point une méthodologie d'analyse des risques que nous avons déroulée, à ce jour, avec une région, une communauté urbaine, un conseil général, deux communautés d'agglomération et deux villes. »

Après six mois de travail, six réunions plénières et l'implication forte du pôle d'analyse foncière du Trésor public, la CAHC a donc élaboré un rapport complet sur son analyse des risques, rendu public en décembre 2007. « La CAHC n'avait pas de culture de gestion. L'accompagnement du Trésor nous a permis de créer nos outils de contrôle de gestion et d'analyse des risques externes », se félicite Olivier Wolf, DGA ressources à la CAHC.

La première phase est intuitive: il s'agissait d'évaluer le risque lié à 200 structures, représentant un en-

gagement d'au moins 10 000 euros de la CA. Une fois les petites associations, les clubs sportifs ou les entités modestes mises de côté, seules 40 structures ont fait l'objet d'un examen plus poussé et d'une cotation intuitive. Pas question d'un audit exhaustif, mais l'objectif était de cibler les risques les plus significatifs. « C'est la logique du tamis. Les appréciations ont ensuite été confrontées à un travail d'analyse financière. 85 % des évaluations étaient justes, mais le reste justifiait l'analyse », relate Olivier Wolf.

Solutions. Au final, sept organismes satellites ont été identifiés, comme présentant des risques pour l'intercommunalité: quatre associations, une SEM et deux syndicats mixtes. « Nous nous sommes rendus compte que les risques pouvaient aller au-delà du dérapage, et donc du seul portage financier, dans la commercialisation d'opérations d'aménagement, et qu'ils pouvaient même être d'ordre patrimonial », observe Olivier Wolf.

Au-delà des constats, la méthodologie d'analyse du risque préconise aussi des solutions. Plusieurs scénarios peuvent d'ailleurs être proposés. L'approche semble faire des émules puisque la mission « analyse des risques » de la DGCP a été saisie par de nouvelles collectivités pour le même type de travail, à l'instar, notamment, de la région Pays de la Loire, de la ville d'Aix-en-Provence ou du conseil général du Rhône.

Olivier Ducuing

AVIS D'EXPERT Bernard Blondet, chargé de mission à la DGCP (*)

« L'analyse porte sur l'ensemble des partenaires publics ou privés »

« L'objectif de cette méthodologie est d'avoir une vue plus large de la situation d'une collectivité, mais pas à travers une consolidation comptable. Le périmètre de l'analyse porte sur l'ensemble des partenaires publics ou privés qui participent à la mise en œuvre des compétences de la collectivité et avec lesquels celle-ci a noué directement, ou non, un engagement de type financier, juridique, patrimonial, conventionnel ou autre. On peut s'interroger sur les marchés publics passés, sur le niveau de capitalisation d'une SEM par rapport à un niveau d'activité élevé, aussi bien que sur des niveaux de garanties d'emprunt. Ce travail est mené par la collectivité, avec le concours du Trésor public. Il suppose l'accord des élus, mais aussi celui des partenaires concernés. »

(*) Chargé de mission « analyse des risques » à la Direction générale de la comptabilité publique.

(*) Disponible sur : www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_otherfiles_fina_loca/docs_divers/guide_risques.pdf